
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 12 juin 2024

Résolution: CE24 1011

Vu la résolution CA24 27 0158 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 juin 2024;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-T4 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Sherbrooke Est et du Trianon, et d'en recommander l'adoption à une assemblée ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-T4 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Sherbrooke Est et du Trianon;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue par la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1237562010
/mt

Luc RABOUIN

Président du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 14 juin 2024